

Commune d'HOUDAIN

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N° 2026--108 DU 30 juillet 2026

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE LA BELLE HISTOIRE POUR LE SPECTACLE « LA DICTÉE EN CH'TI »

L'an deux mille vingt-six, 30 juillet 2026 ;

Le Maire de la Commune d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-041 en date du 07 avril 2026 portant délégation au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment son 4°, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la volonté de la commune de proposer une animation culturelle consacrée à la langue et au patrimoine régional ;

Considérant la proposition présentée par l'association Compagnie La Belle Histoire pour une représentation du spectacle « La Dictée en Ch'ti » ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'approuver la conclusion d'un contrat de cession avec l'association **Compagnie La Belle Histoire**, dont le siège social est situé 36 rue Louis Faure, 59000 Lille, SIRET n° 434 592 820 00014, pour l'organisation d'une représentation du spectacle « la Dictée en Ch'ti »

ARTICLE 2 : La représentation aura lieu le samedi 26 septembre 2026 à 15h, à la salle Victor Fleuret, pour une jauge maximale de 35 personnes.

ARTICLE 3 : Le montant total de la prestation est fixé à **870 euros**, TVA non applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts, réparti comme suit :

- Coût artistique : 790 euros ;
- Frais de déplacement : 80 euros ;
- Frais technique : offerts.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions en vigueur.

Fait à Houdain, le 30 juillet 2026

Le Maire,

Steven THIRY.



Envoyé en préfecture le 06/08/2026

Reçu en préfecture le 06/08/2026

Publié le

ID : 062-216204578-20260730-2026_108D-CC

S2LO